



ÉLECTION MUNICIPALE

CHARTRE D'INTERPELLATION DE LA COORDINATION « TERRA »

Notre Corse brûle et nous regardons, nous aussi, ailleurs !

Le dérèglement climatique résulte notamment des pratiques anormales d'exploitation des richesses de la planète. Les conséquences à différents niveaux mettent en péril sa faune et sa flore à des degrés tels que la vie sous toutes ses formes est maintenant menacée.

La coordination (1) « TERRA » regroupant des associations de défense de l'environnement, de préservation de la santé et des collectifs citoyens de toute la Corse veut mettre les femmes et hommes politiques, responsables d'administrations étatiques, régionales et communales face à leur responsabilité historique.

Elle considère que la sollicitation de l'électeur équivaut à une mise en responsabilité politique qui impose un éclairage et des engagements formels devant le suffrage universel.

Vous trouverez ci-après dans la « **charte d'interpellation** » les thématiques (2) au cœur de notre engagement citoyen, elle est consultable sur la page Facebook de la coordination « TERRA ».

Nous vous proposons d'y apporter vos réponses, et surtout vos engagements : les citoyens pourront ainsi se prononcer en connaissance de cause.

Le 18 février 2020

(1) : Liste ci-après

(2) : Les thématiques sont développées dans la **plateforme « TERRA »**

1 - PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

1-1 Préserver les couloirs écologiques pour maintenir la biodiversité.

1-2 Maintenir les zones humides.

1-3 Gérer strictement les flux touristiques dans les espaces naturels fragiles (Restonica, GR20...).

1-4 Faire respecter l'interdiction de circulation des véhicules motorisés sur les chemins de randonnées.

1-5 Mettre en place une police de l'environnement, du type garde-champêtre, par communauté de communes et dans chacune des plus grandes villes.

2 - AGRICULTURE - PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES

2-1 Respecter l'objectif stratégique du PADDUC de tendre vers l'autonomie alimentaire de la Corse : priorité absolue à la préservation des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA), exploités ou non.

2-2 Préserver les espaces de parcours en maintenant un pastoralisme viable, facilitant la prévention des incendies de forêts.

2-3 Promouvoir l'agriculture et/ou maraîchage péri-urbains, les circuits courts (marchés de producteurs, écoles, hôpitaux, hôtels), **imposition d'une alimentation « bio » dans toutes les cantines scolaires.**

2-4 Interdire les pesticides (perturbateurs endocriniens), imposer le retour à des solutions de traitements durables.

3 - PRÉSERVATION DU MILIEU MARIN / QUALITÉ DE L'EAU

3-1 Agrandir et déterminer les zones des réserves naturelles intégrales, sans les isoler, et y empêcher toutes activités humaines, qu'elles soient professionnelles ou de loisirs, en fonction de l'état des lieux.

3-2 Prohiber la pêche professionnelle de masse avec des filets dérivants et/ou traînants.

3-3 Évaluer et neutraliser les pollutions et nuisances sonores de surface et sous-marines.

3-4 Répertorier et neutraliser tous les rejets d'eaux pluviales dans la mer et/ou sur les plages.

3-5 Gérer strictement les flux touristiques dans les espaces maritimes des communes littorales.

4 - URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4-1 Respecter le Code de l'Urbanisme, dont la loi Littoral et la loi Montagne, le PADDUC sans le modifier, ainsi que le code de l'environnement.

4-2 Imposer la maîtrise publique dans les aménagements notamment à l'intérieur des Secteurs d'Enjeux Régionaux (SER) définis par le Padduc.

4-3 Mettre en ligne obligatoirement, dans chaque commune, les demandes de Permis de Construire, Permis d'Aménager, autorisations de défrichement déposées ainsi que les décisions municipales afférentes (« la maison de cristal »).

4-4 Préserver, créer des îlots de fraîcheur urbains (IFU) pour atténuer les bulles de chaleur.

4-5 Arrêter l'implantation de grandes surfaces commerciales, revitaliser le commerce de proximité.

4-6 Respecter impérativement les servitudes de mixité sociale.

4-7 Promouvoir les mobilités actives (aménagements cyclables crédibles et sécurisés, zones circulation 30km/h).

4-8 Promouvoir les Transports en Commun par la gratuité et la création de parkings "extra-muros".

5 - QUALITÉ DE L'AIR

5-1 Imposer l'utilisation de soufre à 0.1% dans la zone de pilotage des ports et organiser le branchement des navires à quai sur une production électrique fonctionnant au gaz naturel. Promouvoir la mise en place d'une Zone Émission Contrôlée (ECA) à 0,1% de soufre en Méditerranée de l'Ouest.

5-2 Organiser l'approvisionnement en gaz naturel liquéfié (GNL) et refuser catégoriquement le fioul, même léger pour les centrales thermiques EDF.

5-3 Obtenir et appliquer la fin des écobuages et brûlages individuels, agricoles et industriels (ramassage des déchets verts au porte à porte et/ou mise à disposition de broyeurs de végétaux et/ou de bennes de proximité).

5-4 Dissoudre QUALITAIR et remplacer par une association réellement indépendante qui prendra des mesures pertinentes.

6 - GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

6-1 Mettre en place la méthode de gestion ZERO DECHET

- Tri à la source
- Collecte en Porte à Porte contrôlée
- Tarification incitative

6-2 Privilégier le réemploi, puis le recyclage.

6-3 Refuser tout type d'incinération

6-4 Prévoir dans le Règlement des PLU des prescriptions pour imposer aux immeubles collectifs :

- Des locaux pour containers de tri sélectif,
- Des espaces réservés pour l'implantation de composteurs collectifs.

7 - SANTÉ PUBLIQUE

7-1 Intégrer immédiatement la cancérologie dans l'hôpital général.

7-2 Promouvoir une prévention active :

- Problèmes du radon et de l'amiante
- Dans les administrations et le secteur privé (pollution air intérieur, respect de la loi Evin et du décret Bertrand)
- En milieu scolaire mise à disposition de lieux sanitaires décents avec des points équipés de lavage des mains
- Prise en compte du handicap dans toute sa dimension

7-3 Faire respecter l'interdiction du tabac dans les lieux publics : Favoriser l'émergence d'espaces publics sans tabac).

7-4 Réduire l'attente aux urgences : création des effectifs nécessaires.

7-5 Participer à l'acquisition de structures d'accueil sur le continent pour les familles dans l'obligation de « bénéficiaire » de soins.

7-6 Favoriser l'expertise médicale en Corse par la coopération avec l'Assistance Publique des Hôpitaux.